

COMMISSION ROUTES, CIRCULATION, MOBILITE

**Rapport de la commission routes, circulation, mobilité concernant le réaménagement  
du chemin des Coudriers depuis le giratoire de l'avenue Trembley jusqu'au giratoire  
du chemin Jaques-Attenville**

---

Suite au mandat qui lui a été confié par le Conseil administratif, la commission s'est réunie le 27 janvier et le 21 septembre 2009 pour étudier le projet d'origine présenté par les bureaux Ribi & Associés et Urbaplan, daté de janvier 2009 et du projet définitif présenté par les bureaux CERA, Urbaplan et ABDF-paysagiste, daté du 7 septembre 2009. Ces études visent à la réfection complète du chemin des Coudriers depuis le giratoire de l'avenue de Trembley jusqu'au giratoire du chemin Jaques-Attenville. Ce projet, mené conjointement par le Grand-Saconnex et la Ville de Genève, est piloté par la commune du Grand-Saconnex.

Il tend à régler non seulement tous les problèmes de circulation automobile, piétonne et cycliste, mais permettra aussi la rénovation de l'éclairage public. L'étude phyto-sanitaire des nombreux arbres nécessitera l'abattage d'un certain nombre d'entre eux, mais une large replantation est prévue, afin de restaurer les alignements. En sous-sol, une remise en état des diverses conduites sera aussi effectuée par les services concernés.

La clef de répartition des frais inhérents à ce projet a été négociée et acceptée par les services techniques des villes de Genève (39%) et du Grand-Saconnex (61 %).

Le récapitulatif financier pour l'aménagement complet du chemin des Coudriers se monte à un coût total général de CHF TTC 5'179'864.00. L'enveloppe financière apportée par le Grand-Saconnex se monte à CHF TTC 3'160'000.00.

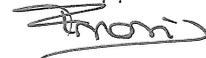
La commission, après avoir reçu toutes les explications utiles lors des deux présentations, a accepté cette réalisation à l'unanimité des membres présents.

La commission a accepté de doter le Fonds de décoration à hauteur de CHF 16'000.00.

Le montant total du crédit demandé s'élèvera à CHF 3'176'000.00.

La commission, à l'unanimité des membres présents, recommande au Conseil municipal de la suivre dans ses conclusions et de voter le projet de délibération y relatif.

Francine Mamin-Tissot  
Rapporteur



COMMISSION DE L'URBANISME

**Rapport concernant le bâtiment administratif route de Ferney**

---

Suite au mandat confié par le Conseil administratif en date du 7 septembre 2009, la commission s'est réunie le 5 octobre 2009 afin d'étudier l'ensemble du dossier préparé par le bureau Favre & Guth SA architectes ingénieurs et associés.

Sur proposition du Conseil administratif, la commission a auditionné le cabinet Favre & Guth SA architectes ingénieurs et associés, ainsi que le promoteur d'Aton Développement SA, pour étudier différentes variantes en vue de la mise en valeur de la parcelle N° 1312. Le Conseil administratif a proposé différentes variantes de mise en valeur :

- vente de la parcelle ;
- droit de superficie ;
- réalisation d'un projet autonome ;
- ne rien faire ;
- réalisation d'un projet en commun avec Aton Développement SA.

Lors de l'audition, un avant-projet (variante N° 5) a été proposé par le promoteur pour la réalisation d'un ouvrage en commun avec une proportion approximative de 2/3 pour Aton Développement SA et de 1/3 pour la commune du Grand-Saconnex.

A l'unanimité, la commission donne mandat au Conseil administratif d'aller de l'avant dans l'étude du projet du bureau Favre & Guth SA architectes ingénieurs et associés du 22.09.2009, selon la variante 5, avec le principe du partenariat avec le voisin.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.



Antoine ORSINI  
Rapporteur

Le Grand-Saconnex, le 5 octobre 2009

## COMMISSION DES FINANCES

### Rapport sur le budget 2010

---

Dans ses séances des 26 et 29 octobre, ainsi que des 2 et 3 novembre 2009, la Commission a étudié l'ensemble des documents concernant le budget 2010.

En ce qui concerne les subventions, la Commission a d'abord conduit une discussion sur les subventions indirectes : surfaces occupées, prestations en personnel communal, infrastructure... Ces sommes, de grandeurs diverses, concernent non seulement les sociétés qui bénéficient de subventions directes, mais aussi toutes les sociétés communales qui n'en perçoivent pas et qui n'apparaissent donc pas sur les listes de subventions. Il a été décidé **par 6 voix « pour » et trois voix « contre »** de demander dans un premier temps de lister, sans les chiffrer, les principales prestations indirectes dont bénéficie l'ensemble des sociétés et association reconnues par la commune.

Par souci d'équité envers les autres sociétés subventionnées, la Commission a demandé que chaque entité politique représentée au Conseil municipal envoie au Conseil administratif un rapport d'activité annuel, puisqu'elle reçoit une subvention forfaitaire.

L'élément critique du budget 2010 a été d'estimer les recettes liées aux personnes physiques. Celles-ci doivent être adaptées à la baisse par rapport au budget 2009, à la fois à cause de la crise ambiante et de la baisse d'impôts votée le 27 septembre 2009. Les chiffres proposés par l'Etat ont été réévalués à la hausse en fonction de l'augmentation de la population estimée entre 2007 et 2010 ; la somme budgétisée se monte à 21 millions de francs. Cela représente CHF 5'788'000.- de moins que ce qui était prévu au budget 2009, mais aussi environ CHF 2'300'000.- de moins que ce qui a été enregistré aux comptes 2008.

Les effets positifs de la nouvelle péréquation financière et la suppression du report de charges du canton vers les communes sont également intégrés dans ce budget. Les charges ne progressent que d'environ CHF 1'200'000.- ou 3.77% par rapport aux comptes 2008, elles ont toutefois dû être revues nettement à la baisse par rapport au budget 2009. Le budget 2010 est donc caractérisé par une gestion particulièrement prudente des dépenses.

Au cours de ses travaux, la Commission a aussi adopté la constitution d'un fonds, appelé Fonds Ptolémée, destiné à financer l'achat de livres et de supports multimédia pour la future bibliothèque / médiathèque. Elle a considéré et amendé un règlement pour son fonctionnement. Elle a aussi accepté d'alimenter ce fonds d'une somme de CHF 50'000.- émergeant au budget 2010.

Pour le budget de fonctionnement, nous pouvons relever les éléments suivants :

- La dotation totale en personnel reste constante. Une adaptation de 1% au coût de la vie est prévue.
- Les amortissements des crédits d'investissements votés représentent CHF 7'373'125.-.
- Les intérêts de la dette sont de CHF 919'640.- pour une dette totale de CHF 34'200'000.-, soit environ CHF 16'000'000.- de moins qu'en 2009. Une optimisation des intérêts à payer a été entreprise par le remboursement de prêts dont les taux d'intérêts n'étaient plus adaptés aux cours actuels.
- L'aide au développement représente CHF 237'000.- soit 0.7% des recettes prévues au budget.

- La commission et le Conseil administratif ont considéré l'ensemble des subventions aux sociétés communales de façon critique. Trois sociétés parmi la trentaine de sociétés subventionnées ont été auditionnées (Unihockey club, Musica, Judo / Self-défense), à la fois pour obtenir des éléments complémentaires sur leur budget, mais aussi pour faire plus ample connaissance.
- La subvention estimée à la Fondation pour la petite enfance augmente un peu et passe à CHF 2'350'000.-

A la fin de ses travaux, la Commission a :

- Approuvé à l'**unanimité** le budget de fonctionnement 2010 présentant un montant de CHF 33'789'661.- aux charges et de CHF 33'833'150.- aux revenus, soit un boni de CHF 43'489.-.
- Fixé à l'**unanimité** à 44 le nombre de centimes additionnels pour 2010.
- Fixé par **8 voix « pour » et une voix « contre »** à 100 le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens.
- Autorisé à l'**unanimité** le Conseil administratif à renouveler en 2010 les emprunts qui viendront à échéance ou à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
- Approuvé avec **7 voix « pour » et 2 abstentions** les indemnités aux Conseillers municipaux à CHF 130'000.-.
- Approuvé à l'**unanimité** les indemnités aux Conseillers administratifs à CHF 270'000.-.
- Fixé par **6 voix « pour » et 3 voix « contre »** le montant minimal de la taxe professionnelle à CHF 30.-.

La Commission constate par ailleurs que pour 2010, les prévisions de dépenses pour les crédits d'investissements votés sont de CHF 8'931'000.- et les recettes de CHF 4'600'000.-.

Selon la motion sur les rapports de gestion votée en novembre 2007, la Commission aurait souhaité recevoir par écrit les quelques éléments prioritaires qui ont conduit à l'établissement du budget, ainsi qu'un tableau sur l'évolution du personnel. Ces éléments ont toutefois été fournis oralement.

La Commission remercie vivement le Conseil administratif, les responsables des finances et le Secrétaire général pour l'ensemble des renseignements qui lui ont été apportés et pour leur disponibilité.

La Commission a approuvé le présent rapport à l'**unanimité** et invite le Conseil municipal à adopter les délibérations correspondantes qui lui seront soumises.

